

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Arrêté du **26 AVR. 2010**

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 30 août 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu de procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche ;

Considérant le tirage au sort infructueux visant à compléter le grade des adjoints techniques et la désignation d'un représentant de l'administration en conséquence ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Mme Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines, présidente ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de la gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Marc Girodo, IGAPS référent du corps des ATFR ;
- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

Représentants suppléants

- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Mme Magali Ruff, chargée d'études au bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Fabienne Dejager-Specq, IGAPS référente du corps des ATFR.

B - Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- Monsieur Pascal Vannieuwenhuyze (CGT).

Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

- Madame Rahma Kazi-Tani (FO) ;
- Madame Sarah Bedu (FSU).

Adjoints techniques

- Monsieur Thierry Bavent, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Représentants suppléants

Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

- Madame Isabelle Pardo (CGT).

Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

- Madame Marinette Loux (FO) ;
- Madame Oriane Bouchard (FSU).

Adjoints techniques

- Madame Valérie Menecier, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Article 2

L'arrêté fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche du 30 mai 2017 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 26 AVR. 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE

